

1.3 Politique de formation des équipes des Médias acadiens universitaires Inc.

Cette politique fut adoptée à la réunion régulière du conseil d'administration des MAUI le 28 mars 2012

La présente a pour but de régir et encourager les efforts de formation des équipes des Médias acadiens universitaires Inc. (MAUI).

1. Les MAUI acceptent les principes suivants :
 - a) Les MAUI sont des laboratoires médias pour des étudiant.e.s où ces dernier.ère.s peuvent essayer, expérimenter et créer quel que soit leur niveau d'expérience.
 - b) Les équipes des MAUI sont majoritairement formées de journalistes, chroniqueur.euse.s, animateur.trice.s, etc. *en herbe*, et que ses personnes n'ont pas nécessairement eu de cours universitaires pertinents à leurs postes.
 - c) Vu leur vocation universitaire, un séjour au sein d'une équipe des MAUI se veut une expérience d'apprentissage qui pourrait servir de tremplin vers le marché du travail.
2. Les MAUI acceptent de faire tous les efforts nécessaires pour former leurs boursier.ère.s, pigistes et bénévoles dans les concepts qui leur sont pertinents suivants, sans nécessairement se limiter à ceux-ci :
 - a) les tâches propres au poste particulier ;
 - b) la base du fonctionnement d'une équipe journal, radio ou autre média ;
 - c) le code déontologique et principes directeurs adoptés par les MAUI ;
 - d) les questions entourant les dossiers importants pour l'Université et ses étudiant.e.s ;
 - e) pour l'équipe radio, le fonctionnement du studio et les questions propres à la production, mise en onde et les normes du CRTC ;
 - f) pour l'équipe du journal, les notions de base de la manchette, de l'écriture d'articles, de la photo journalistique ;
 - g) les notions de l'entrevue, soit écrite ou orale, et de la citation ;
 - h) les options web qui s'offrent aux équipes.
3. À ces fins, les MAUI s'engagent à faire appel à divers intervenant.e.s capables de donner la formation requise, dont ses propres vétérans et ancien.ne.s, ainsi que des professionnel.le.s des médias, et membres de la communauté universitaire.
4. À ces fins, les MAUI s'engagent à créer des moments ponctuels pour la formation, soit au début de chaque année universitaire et tout autre moment jugé utile par le Comité exécutif des MAUI (ex. : quand le membre de l'équipe s'ajoute ; au début du deuxième semestre ; ou quelques semaines après la formation du début d'année pour assurer un suivi).
5. La formation de chaque équipe sera la responsabilité de la vice-présidence en charge de cette équipe.
6. Pour les postes élus du Comité exécutif, dans la mesure du possible, un moment de transition sera assurée pendant lequel l'él.u.e sortant.e devra se rendre disponible pour former le.la nouvel.le élu.e. Les MAUI encourageront également une telle transition pour les autres postes boursiers.